



- 24 avril 2025

Plus de 200 manifestantes et manifestants dans les Laurentides pour dénoncer le projet de loi 89

Ce midi, plus de 200 travailleuses, travailleurs et alliés-es syndicaux se sont rassemblés devant les bureaux de la ministre Sonia Bédard situés à Prévost pour dénoncer avec force le projet de loi 89, une initiative de la CAQ qui menace gravement les droits des salarié-es du Québec.

Organisée par le Conseil central des syndicats nationaux des Laurentides (CSN), cette manifestation visait à réclamer le retrait pur et simple du projet de loi, que la CSN juge inacceptable dans sa forme actuelle.

Une loi imposée sans dialogue

La CSN dénonce l'absence totale de consultation des organisations syndicales avant le dépôt du projet de loi. Elle souligne que ce dernier :

- Imposerait des services essentiels de façon quasi systématique, sans distinction des contextes;
- Donnerait au ministre le pouvoir de forcer la fin d'un conflit de travail, contournant les mécanismes de négociation libre;
- Fragiliserait les dispositions anti-briseurs de grève établies depuis 1977;
- Créerait un déséquilibre majeur en faveur des employeurs, incitant ceux-ci à ne plus négocier de bonne foi.

Une contestation à prévoir

De nombreux spécialistes du droit du travail, notamment Mélanie Laroche, ainsi que des observateurs comme Paul Journet, ont dénoncé publiquement les dérives contenues dans le PL89. La CSN annonce qu'elle n'hésitera pas à contester la légalité du projet devant les tribunaux, s'il devait être adopté.

« Le PL89 est une attaque frontale contre le droit fondamental de grève et le rapport de force essentiel à l'amélioration des conditions de travail. C'est une loi spéciale déguisée qui s'en prend à des acquis syndicaux durement gagnés. Elle piétine les droits garantis par la Charte québécoise et va à l'encontre des décisions de la Cour suprême. Elle ne passera pas sans résistance », a déclaré Chantal Maillé, présidente du Conseil central des Laurentides–CSN.

Une solidarité visible

Le succès de la manifestation témoigne de la mobilisation croissante contre ce projet de loi. Les participantes et participants ont clairement exprimé leur volonté de défendre le droit de grève, l'un des piliers de la démocratie syndicale.

Fondé en 1969, le Conseil central des syndicats nationaux des Laurentides–CSN regroupe 85 syndicats et plus de 19 300 membres. Il est l'un des 13 conseils centraux de la CSN qui couvrent le territoire québécois. La Confédération des syndicats nationaux (CSN) regroupe 330 000 travailleuses et travailleurs des secteurs public et privé, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec et ailleurs au Canada.

L'écart de rémunération entre syndiqués et non-syndiqués se rétrécit

LA PRESSE CANADIENNE|MIS À JOUR HIER À 16H23

L'écart de rémunération entre les emplois syndiqués et les emplois non syndiqués se rétrécit au Québec. Sur une période de 20 ans, la rémunération horaire des emplois non syndiqués a crû de 100 %, alors qu'elle a crû de 73 % pour les emplois syndiqués, souligne l'Institut de la statistique du Québec, dans sa plus récente analyse publiée jeudi.

Il y a 20 ans, en 2004, l'écart entre les deux était de 19 % en faveur des emplois syndiqués. En 2024, cet écart était de 7 %.

La rémunération horaire moyenne atteignait 35,23 \$ pour les syndiqués, contre 32,94 \$ pour les non-syndiqués, en 2024.

En entrevue, Luc Cloutier-Villeneuve, analyste expert en statistiques du travail à l'ISQ, souligne qu'il s'agit d'une tendance lourde.

«On a quand même regardé avec divers groupes, en fonction du niveau de scolarité, des groupes d'âge ou de la durée de l'emploi, et, essentiellement, on voit que l'écart se rétrécit tout le temps. Donc, il y a un phénomène vraiment généralisé de réduction de l'écart. Donc, on peut présumer que la croissance des salaires a été plus forte dans tous les groupes chez les non-syndiqués que les syndiqués, au cours des 20 dernières années, et, en particulier, au cours des cinq dernières années», analyse M. Cloutier-Villeneuve.

C'est au chapitre des avantages sociaux et du régime de retraite que l'avantage des syndiqués est plus marqué face aux non-syndiqués. Ainsi, une plus grande proportion des emplois syndiqués bénéficie d'un régime de retraite de l'employeur, soit 83 % comparativement à 39 % pour les emplois non syndiqués.

De même, les emplois syndiqués jouissent en plus grande proportion de congés annuels payés et de congés de maladie payés par l'employeur, note l'ISQ.

Syndicat et hommes-femmes

Par ailleurs, le taux de couverture syndicale des travailleurs est resté stable depuis 20 ans. De façon générale, 40 % de la main-d'œuvre salariée occupait un emploi syndiqué en 2024 au Québec.

Toutefois, une différence s'est manifestée entre les travailleurs et les travailleuses.

Sur la période de 20 ans, entre 2004 et 2024, le taux de couverture syndicale des femmes a crû de trois points de pourcentage, alors que celui des hommes a diminué de 3,5 points. Il était en 2024 de 38 % chez les hommes et de 41 % chez les femmes.

Le phénomène serait dû au type d'emplois occupés par l'un et par l'autre.

«On sait que l'emploi dans le secteur public est très majoritairement occupé par les femmes et qu'il y a eu croissance de l'emploi dans le secteur public au cours des 10, 15, 20 dernières années. Et c'est ce qui a profité, dans le fond, c'est ce qui a fait en sorte que le taux de couverture syndicale pour l'ensemble des femmes a pu s'accroître. Et, chez les hommes: moins fréquent, évidemment, dans le secteur public, plus dans le secteur privé et, en particulier, dans la fabrication, donc dans tous les emplois de production. Comme vous le savez, il y a eu des diminutions importantes au cours des 20 dernières années. Et, cette baisse-là, c'est les hommes qui l'ont subie, qui ont été les premiers affectés. Et ça s'est traduit par une baisse de leur taux de présence syndicale durant les 20 dernières années», résume M. Cloutier-Villeneuve.

Il cite aussi, comme facteur, le fait qu'il y a eu croissance de l'emploi dans des secteurs moins syndiqués, comme les services professionnels, scientifiques et techniques, de même que la finance.

Plus difficile pour des jeunes de se trouver un emploi d'été

1Accéder à la section Commentaires



1:51

Des jeunes rencontrent des difficultés pour trouver un emploi alors que le marché du travail est plus compétitif.

PHOTO : RADIO-CANADA / HANS CAMPBELL

- [Rosalie Sinclair \(Consulter le profil\)](#)

Rosalie Sinclair

Publié hier à 19 h 24 HAE

Écouter l'article | 3 minutes

Paul Guillemette, 15 ans, est à la recherche d'un emploi depuis des mois. « C'est assez compliqué! » raconte-t-il. Souvent, les employeurs lui répondent que tous leurs postes sont pourvus. Le marché du travail est plus compétitif cette année et complique les recherches d'emplois.

L'élève de secondaire 3 aimerait travailler dans une épicerie ou une pharmacie les fins de semaine et cet été. C'est un peu choquant, dit-il. Il y a deux ans, tout le monde trouvait un emploi. C'était vraiment facile!



Ouvrir en mode plein écran

Paul Guillemette est en secondaire 3 et se cherche un emploi depuis plusieurs mois.

PHOTO : RADIO-CANADA / MARIKA WHEELER

Il y a quelques années, pendant la pandémie, [la pénurie de main-d'œuvre frappait](#). Il n'était pas rare de voir des affiches de postes à combler devant les commerces. Dans la dernière année, [la situation a changé](#). Je je suis bloqué partout, se désole Paul.

Les employeurs ont l'embarras du choix

Le cas de Paul n'est pas unique. Le Carrefour Jeunesse Emploi de la Capitale-Nationale constate qu'il est plus difficile pour les jeunes à la recherche d'un premier emploi de trouver du travail. Il y a plus de monde qui est disponible pour travailler. L'employeur a le choix, explique le directeur général, Mario Côté.

Selon lui, le marché du travail a changé dans les dernières années, avec l'automatisation, l'intelligence artificielle ou encore la main-d'œuvre étrangère.



Ouvrir en mode plein écran

Mario Côté est le directeur général du Carrefour Jeunesse Emploi de la Capitale Nationale.

Il y a eu la pandémie qui a été un drame qui a eu plein d'impact, où est-ce que là, on est en pénurie de main-d'œuvre, en déficit démographique. Les employeurs ont été obligés de se réorganiser, explique-t-il.

Il rappelle que son organisation vient en aide gratuitement aux jeunes dans leurs démarches. À ce temps-ci de l'année, il n'est pas trop tard pour trouver un travail d'été, souligne Mario Côté.

Pas de problème de recrutement

Au Centre de jardinage Gérard Bourbeau & Fils inc. à Charlesbourg, le copropriétaire et sa femme ont souvent dû porter main-forte aux caisses ou sur le plancher, faute de personnel. Cette année, ce n'est pas dans les cartons.

Cette année, on a eu beaucoup plus de demandes que les autres années, soutient Martin Bourbeau. Tout le personnel nécessaire a été trouvé. C'est comme dans l'ancien temps! On recule à 5 ou 6 ans [auparavant].



Ouvrir en mode plein écran

Le copropriétaire du centre de jardinage Gérard Bourbeau & Fils inc. à Charlesbourg, Martin Bourbeau

À la Ville de Québec, le processus de recrutement se passe bien, indique un porte-parole par écrit. La plupart des équipes sont déjà complètes. Chaque année, plus de 2000 animateurs, accompagnateurs et responsables sont embauchés afin d'assurer le bon fonctionnement des camps de jour.